

résidence de création cinéma

APPEL À CANDIDATURES

LA RÉSIDENCE ACCOMPAGNE L'ARTISTE DANS UNE ÉTAPE DE L'ÉCRITURE DE SON PROJET DE FILM ET VISE À LA RÉALISATION D'UN COURT-MÉTRAGE OU D'UN LONG-MÉTRAGE.

I - OBJECTIFS

• OBJECTIFS ARTISTIQUES

1- La résidence accompagne l'émergence d'un projet de création cinématographique professionnel, dans son développement, son écriture ou dans une étape de son écriture (scénario, repérages, filmages de scènes...). La production du court ou du long-métrage ne relève pas de la résidence.

2- La résidence doit être le regard d'un artiste, quel qu'il soit, sur la Mayenne (comme espace de tournage, comme décor, comme source d'inspiration) ou le regard d'un artiste mayennais qui fait de son œuvre une interrogation personnelle.

3- La résidence peut être ou non liée à la thématique des Reflets du cinéma (le Brésil en 2023). Si c'est le cas, le résident peut avoir ou non des attaches avec le pays ou la région qui ont été choisis.

• OBJECTIFS CULTURELS

1- La résidence doit être une rencontre entre un artiste et un territoire. Pour cette raison, la résidence se déroule en Mayenne et on attend du résident une vraie volonté de s'intéresser au territoire qui l'accueille.

2- La résidence doit être une rencontre entre le public et le résident. Le résident doit se rendre disponible pour rencontrer le public des salles de cinéma et les jeunes spectateurs au sein de leurs établissements scolaires ou dans les salles. Le résident accompagnera un ou plusieurs ateliers de pratique artistique.

3- La résidence doit être une rencontre avec un artiste, les acteurs culturels et les professionnels du cinéma de la Mayenne. Pour cela, dans les limites des exigences artistiques et économiques, il privilégie les ressources territoriales – techniciens, artistes, producteur, distributeur...

II - PORTEUR DU PROJET

• ATMOSPHÈRES 53

Association cinéphilique départementale, elle est le partenaire privilégié du Conseil départemental pour le cinéma. Elle organise des temps forts durant l'année (notamment les *Reflets du cinéma*) et met en place des dispositifs scolaires d'éducation à l'image.

• LES APPORTS

- une bourse de création de 2 500 €.
- dans la limite de l'enveloppe budgétaire accordée au projet :
 - o un financement total ou partiel des déplacements, per-diem et hébergement
 - o des interventions de professionnels
 - o le paiement de droits le cas échéant
 - o la rémunération des interventions auprès des publics mayennais

- sa connaissance du territoire et des acteurs locaux et régionaux
- ses liens privilégiés avec la société mayennaise de production et distribution Les Films de l'Ymagier, qui peut, le cas échéant et si les deux parties le souhaitent, produire le film à l'issue de la résidence
- ses liens privilégiés avec les salles de cinéma mayennaises et les différentes structures partenaires (départementales, régionales), pour la diffusion du film et les rencontres avec le public
- des conseils ou des échanges artistiques et cinématographiques de la part d'Atmosphères 53

III - ORGANISATION

• CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

Le dispositif s'adresse aux scénaristes et/ou aux auteurs-réalisateurs professionnels de fictions ou de documentaires. Il cherche à faire émerger de jeunes talents, notamment mayennais. Par talent mayennais, Atmosphères 53 entend toute personne qui est née ou non en Mayenne, qui vit en Mayenne ou qui est liée au département par une histoire personnelle. Un résident peut être européen ou citoyen du monde - dans ce cas, le résident devra pouvoir assurer les rencontres et des échanges avec des publics mayennais, collégiens et lycéens notamment.

Le futur résident doit apporter la preuve de ses compétences en matière cinématographique : formation, expérience concrète... Bien que l'appel à projet soit national, le jury sera particulièrement attentif aux projets venus du département ou de la région et qui s'inscriront dans le département de la Mayenne.

• SUJET

Le sujet est libre. Le traitement prend la forme d'une fiction ou d'un documentaire en prises de vues réelles ou en animation. Le projet pourra être un court-métrage ou un long-métrage.

• LIEU DE RÉSIDENCE

La résidence a lieu en Mayenne. Le résident n'est pas tenu d'être constamment présent en Mayenne. Cette présence peut être fractionnée mais il s'engage à être présent sur le territoire pendant une durée minimale de 2 mois.

On considère que ce temps de présence sur le territoire doit être partagé entre les activités de création et les activités de rencontres et d'animations avec les publics.

• DÉROULEMENT

Un dossier est envoyé sous forme de PDF avant le 30 octobre 2022 inclus à l'intention de :

zoe.prigent@atmospheres53.org

Dans ce dossier, le candidat présente :

- son parcours
- son projet (note d'intention précise ou tout autre élément qui permettra de se faire une idée précise du projet d'écriture)
- si possible, ses liens avec la Mayenne ou les raisons pour lesquelles il souhaite tourner en Mayenne et participer à cette résidence

Le projet est sélectionné par un jury composé de deux membres d'Atmosphères 53, d'un membre des Films de l'Ymagier, et de deux artistes de la région et d'un partenaire institutionnel. Dans le cadre de la sélection, il pourra être demandé au résident de rencontrer le jury entre le 2 et le 10 novembre. La réponse est donnée avant le 18 novembre.

La résidence est l'objet d'une convention qui finalise l'ensemble des demandes et des attentes. La résidence a lieu au cours de l'année civile 2023.

A la fin de la résidence, l'artiste doit remettre le résultat de son travail, un bilan de sa résidence et proposer un calendrier de production du film.